

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Yves BIGOT

Date d'envoi de la convocation : 16 février 2024

Absents : M. Daniel BONHOMME

Nombre de membres en exercice : 14 **Nombre de Présents** : 13 **Nombre de Votants** : 13

DELIBERATION 15/2024 : FINANCES – Remboursement de frais occasionnés par un incident électrique à Mme Estelle TAILLEBOIS (Au Cœur du Marché)

Monsieur FOURRIER relate l'incident électrique qui s'est produit lors de l'essai de la mise en service du panneau d'information lumineux en septembre 2022 : l'agent communal s'est raccordé à l'électricité du magasin Au Cœur du Marché de Madame Estelle TAILLEBOIS, et cela a entraîné une coupure du courant du magasin qui a endommagé le rideau métallique de sa vitrine.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Mme Estelle TAILLEBOIS, du magasin Au Cœur du Marché, le remboursement de l'incident électrique d'un montant de 241.20 € TTC, sur présentation du justificatif du paiement de la facture de réparation.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 23 février 2024
et transmission en Préfecture, le 23 février 2024
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 21 février 2024

Le Maire

Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Secrétaire de Séance

Yves BIGOT